

Préavis de grève Intersyndicale Wallis et Futuna La 1ère

Monsieur le directeur régional,

Conformément aux dispositions légales en vigueur (notamment les articles L. 2512-1 et suivants du Code du travail), les organisations syndicales **Force Ouvrière (FO)**, **la CFDT** et **la CGT** de Wallis et Futuna la 1ère déposent par la présente un **préavis de grève pour une durée illimitée**.

Ce préavis débuter **le lundi 8 juin 2026 à 00h00** (heure locale de Mata-Utu) et couvrira l'ensemble des personnels de la station de Wallis et Futuna la 1ère (personnels permanents, non-permanents, journalistes, techniciens, PTA et cadres), quels que soient leurs statuts et fonctions.

La station traverse une crise managériale, budgétaire et sanitaire d'une gravité exceptionnelle. Alors qu'une enquête pour des faits de harcèlement est en cours, le climat social s'est profondément détérioré sous l'effet d'un management unilatéral, opaque et toxique de la direction régionale locale.

Cette gouvernance par la terreur et le mépris a conduit à une véritable hécatombe médicale au sein de l'encadrement de notre station, marquée par les arrêts maladie concomitants de la Directrice Éditoriale (pour une durée d'un mois), de la Responsable des Ressources Humaines (victime d'un malaise à l'issue de la séance du CCEOS) et du Chef de Centre.

La rédaction constate avec une vive inquiétude face à la dégradation continue de son fonctionnement et de son climat de travail. La décision de relever le rédacteur en chef de ses fonctions a profondément déstabilisé les équipes. L'un des rédacteurs en chef adjoints est actuellement en arrêt de travail depuis cette décision, tandis que le second a choisi de démissionner de ses fonctions. Cette situation prive la rédaction de repères essentiels et d'un encadrement dans lequel une large majorité des personnels avait confiance.

Par ailleurs, alors qu'une enquête portant sur des signalements de harcèlement moral est en cours, la décision de confier des responsabilités d'encadrement à l'une des personnes concernées par ces signalements suscite une incompréhension et une forte inquiétude parmi les agents. Une partie importante de la rédaction estime que ce choix est de nature à fragiliser davantage le collectif de travail, dans un contexte déjà marqué par de profondes tensions relationnelles et une perte de confiance envers la gouvernance actuelle.

L'une des journalistes concernées, également à l'origine de l'enquête en cours, a fait l'objet l'an dernier de trois courriers adressés à la direction par la rédaction, demandant son départ du service. Ces démarches faisaient suite à plusieurs agissements ayant affecté le bien-être des équipes et le fonctionnement de la rédaction, faits signalés et jugés suffisamment sérieux par le directeur des ressources humaines pour être examinés en conseil de discipline.

À ce jour, aucune réponse n'a été apportée à ces demandes. Cette absence de suite nourrit l'incompréhension des équipes et renforce le sentiment d'une dégradation continue du climat social au sein de la Rédaction.

Face à ce chaos et au double discours permanent entre les engagements pris par le Siège à Paris et leur application cynique sur le terrain, l'intersyndicale exige l'ouverture immédiate de négociations sur les revendications suivantes :

1. Santé, Sécurité et Conditions de Travail (Prévention des RPS) :

- L'arrêt immédiat des pratiques de harcèlement moral, mental, des menaces de destitution et des propos indignes tenus par le Directeur Régional envers les cadres et l'ensemble des salariés
- La tenue immédiate et sans délai d'une **séance extraordinaire du CCEOS** dédiée à l'analyse des Risques Psychosociaux (RPS) et à la situation sanitaire de la station de Wallis et Futuna la 1ère
- Le gel immédiat de toutes les réformes unilatérales impactant les conditions de travail des animateurs Radio et TV, dans l'attente des conclusions de l'étude métier en cours

2. Emploi, Budgets et Moyens Humains :

- Le respect strict des engagements pris par la Direction Générale du Pôle Outre-mer le 5 mai 2026, à savoir le maintien du plafond d'emploi à **65,5 ETP** (70 salariés permanents)
- L'abandon définitif de la stratégie comptable unilatérale du Directeur Régional visant à abaisser le plafond à **63,78 ETP** en capitalisant de manière inacceptable sur les absences pour longue maladie (gestion qualifiée de "macabre")
- Le renforcement immédiat des effectifs face à la surcharge de travail chronique (notamment l'attribution d'ETP supplémentaires à la Rédaction et le recrutement urgent de monteuses pour mettre fin à la situation aberrante d'un seul monteuse pour deux éditions TV)
- Qu'il y ait une information régulière et un vrai travail entre direction et partenaires sociaux sur la gestion des emplois, notamment par rapport aux prochains départs à la retraite dans les années à venir : quels seront les postes visés, seront-ils remplacés, faut-il les garder en l'état ou les transformer selon les besoins de la station.
- Le respect des engagements pris par la direction locale en accord avec la direction générale du Pôle quant à l'intégration de 3 animatrices radio initialement annoncée pour le début de cette année. Lors du CCEOS du 27 mai dernier la direction a encore précisé que leur intégration a été prise en compte dans la construction budgétaire de cette année.

3. Reconnaissance des Compétences et Instances Locales :

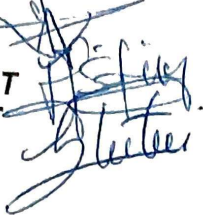
- Le respect des cadres intermédiaires locaux et l'obligation d'associer pleinement et systématiquement les personnels assurant l'intérim de direction aux réunions du CODIR, afin de garantir la continuité de notre mission première de service public envers les populations de Wallis, de Futuna et de la Diaspora
- La transparence totale et le respect des circuits administratifs obligatoires par la Direction Régionale (notamment pour les demandes de réservation de billets d'avion), nul ne pouvant se prévaloir de son statut pour s'affranchir des règles de l'entreprise
- Les personnels demandent en conséquence que soient prises des mesures permettant de rétablir un climat de travail serein, de garantir l'impartialité du management et de restaurer les conditions nécessaires au bon fonctionnement du service public de l'information.

Pendant toute la durée du préavis et de la grève, les organisations syndicales FO, CGT et CFDT se déclarent prêtes à participer à toute réunion de négociation afin de trouver une issue à ce conflit, conformément à l'obligation de négociation qui pèse sur l'employeur.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre totale détermination.

Pour l'Intersyndicale de Wallis et Futuna la 1ère,

Le Bureau Syndical FO
Le Bureau Syndical CFDT
Le Bureau Syndical CGT



Fait à Wallis le 03 juin 2026

C